

CM 13.9.2010 / Ann. 1

Requie	29.06.10
No dossier	
Traitement	SP
Information	EB - CM (Mme Jeandet)

24 A ch. Terroux

Grand Sacourx,

28 June 2010

Madame la Conseillère administrative,  
Habitante de Grand Sacourx depuis un  
demi siècle, ancienne fonctionnaire de l'ONU,  
je suis plus que satisfaite et heureuse de  
vivre dans votre ville.

Au reçu de votre dernier Bulletin j'ai  
eu un pincement au cœur en lisant que  
les deux parcs pour chiens allaient être  
supprimés.

Je suis légèrement handicapée mais  
tout de même maîtresse de deux chiens.

Mon temps de marche étant limité  
je dois, et j'ai du plaisir, à utiliser les  
parcs pour chiens (c'est aussi un point  
de rencontre!)

Malheureusement le parc de rempla-  
cement n'a pas de parking et le parc  
même - avec ses trois entrées - n'offre  
aucune sécurité contre la fuite.

Je pense que le projet est toujours à l'étude  
et qu'en prenant tous les éléments "pour  
ou contre" vous auriez conscience de  
présenter ma requête au Conseil  
administratif.

D'avance je vous en remercie très  
vivement et je vous présente, Madame  
la Conseillère administrative,

l'expression de mes sentiments les  
meilleurs.

Judith Simic

copie à la Présidente du  
Conseil municipal  
Catherine Landet.

CT 13.9.2010

Ann. 2

O. Müller-Cid  
W. Müller  
14, rue Sonnex  
1218 Grand-Saconnex

Genève, le 25 juillet 2010

Reçu le	25.07.10
No dossier	
Traitement	MGY
Information	JMC Vec → CT

A L'ATTENTION DE M. J.-M.  
COMTE, Maire  
Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex GE

Concerne : colline du Pommier

Monsieur Le Maire,

Après nos échanges de correspondance, sans réponse précise de votre part, nous apprenons avec consternation par la presse que les autorités municipales prévoient de faire une espace détente multi-âge sur la colline du Pommier, avec espace aussi pour les adolescents qui zonent à l'arrêt du bus, ainsi que des pataugeoires pour les enfants, notamment.

Est-ce que vous même ainsi que les autorités de la Commune avez réellement pris en compte que, ce petit dernier espace de nature, nous permet notamment à nous, habitants des immeubles du 12 à 18 rue Sonnex d'avoir à l'arrière, à savoir sur nos chambres à coucher, un peu de calme qui compense le bruit du devant avec la Migros, la poste, la résonance entre immeubles, le bruit des immeubles encore en construction et le bruit des avions ?

Saviez-vous que les architectes qui ont construit ces immeubles ont expressément non prévu des emplacements de jeux et autres à cause de l'énorme bruit qui résonne d'un immeuble à l'autre ?

Saviez-vous que, avant d'accepter cet appartement proposé par la CIA, nous avons contacté votre Mairie et un Monsieur, dont malheureusement je n'ai pas conservé le nom, nous a assuré que cet espace, la colline, resterait ainsi, donc calme ?

Pensez-vous normal que, en payant presque 2.500.-- Frs de loyer mensuel, et en tant que citoyens travailleurs et ne bénéficiant d'aucune allocation, HLM ou autre, nous nous retrouvions grugés par des nuisances de bruit supplémentaires provenant du seul espace tranquille qui reste ?

Ceci sans compter qu'il y a déjà parfois du bruit qui provient de l'espace de jeu un peu plus loin de la colline, bruit et cris jusqu'au petit matin parfois.

Il est évident que, si votre projet aboutissait, nous exigerions une baisse de loyer, à vous de voir avec la CIA et la régie.

Par ailleurs, pensez-vous que ce soit une solution que de laisser des adolescents, des enfants, visionner jour et nuit des chambres à coucher ? Car pour notre part, nous continuerons à vivre dans nos chambres à coucher, sans nous cacher.

Si vous voulez une véritable politique d'espace multi âge, nous avons des propositions, puisqu'il n'est pas politiquement correct d'être en désaccord sans émettre des propositions.

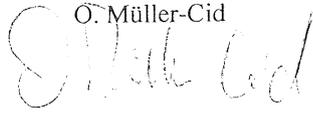
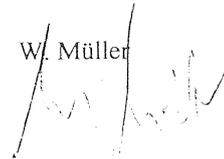
En premier, lieu, ce dont nos adolescents ont besoin avant tout, c'est d'un cadre. D'un encadrement, à savoir un Centre de loisirs pour jeunes.

Quant aux enfants, il y a de multiples places, comme divers parcs à chiens, qui ne sont jamais utilisés, pour les convertir en parc pour enfants, mais qui restent à une certaine distance des habitations.

Enfin, quant à l'espace multi âge, nous avons appris qu'il y a un projet de rendre piétonne la rue Attenville, qui par ailleurs est proche de l'EMS. Nous vous proposons de créer, à cet endroit là, l'espace multi âge, l'échange splendide qui peut s'opérer entre jeunes et aînés, dans cette rue qui deviendrait piétonne et avec les divers espaces verts autour, exemple, à la place de la vache décorative.

Voici quelques unes des réflexions que nous souhaitons partager avec vous, avec le Conseil municipal, et si nécessaire avec la CIA, la régie ou les voisins.

En espérant vous avoir apporté un peu de lumière, et dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

O. Müller-Cid      W. Müller  
      

cc Conseil Municipal et administratif

O. Müller-Cid  
W. Müller  
14, rue Sonnex  
1214 Grand-Saconnex

Genève, le 6 septembre 2010

Reçu le	8.9.10
No dossier	
Traitement	CM
Information	1164, ST, zmc

Conseil Municipal de la Commune  
du Grand-Saconnex  
Mairie  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

A l'attention de Monsieur C. Jeandet, Président de la Commission d'aménagement

Concerne : projet d'aménagement de la butte du Pommier

Monsieur,

Après avoir rencontré le secrétaire général, le chef de la sécurité municipale et le responsable du service technique, nous avons été informés du projet d'aménagement du lieu susmentionné.

En tant que locataires de l'immeuble 14 rue Sonnex, nos chambres à coucher donnant sur ladite butte, nous avons déjà fait part de nos inquiétudes quant aux bruits à venir, dès que cet emplacement serait aménagé.

Comme le responsable du service technique nous a en partie rassurés car l'espace resterait avant tout un espace vert, à savoir, non fait pour des jeux d'enfants ou d'adolescents, il nous a toutefois informés que, par contre, une esplanade était prévue, près de l'entrée de nos garages, à savoir à nouveau, vers nos chambres à coucher, esplanade pour diverses manifestations.

Vous comprendrez que, ayant accepté de prendre cet appartement car la Mairie, la régie et la CIA nous avaient assurés que rien ne serait fait sur la butte du Pommier, et, nous trouvant maintenant devant le fait accompli de cette nouveauté pour nous, nous vous demandons de prendre en considération notre tranquillité et de prévoir cet espace public de manifestations à un autre endroit.

En effet, il y a déjà du bruit tard la nuit souvent, nous ayant obligés à appeler à plusieurs reprises la sécurité municipale ou la police, il serait insupportable d'en rajouter en "invitant" ces jeunes ou autres à faire encore plus de bruit et encore plus près de nos chambres à coucher.

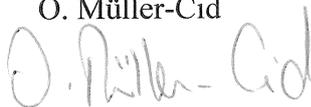
Nous vous passons les détails des surprises en aménageant ici. Alors que nous payons plus de Frs 2.500. -- de loyer et qu'on nous avait assurés que notre immeuble, 14, rue sonnex serait tranquille, à l'avant de l'immeuble, il s'est avéré que ce n'est pas le cas. Les immeubles étant tous très proches les uns des autres, la résonance est impressionnante.

Nous comptons sur votre compréhension pour que, au moins, à l'arrière, dans nos chambres à coucher, nous gardions un peu de calme.

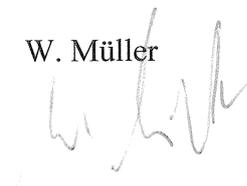
Si tel n'était pas le cas, nous devrions, comme d'autres voisins en d'autres lieux de la commune, mener une pétition.

En vous remerciant par avance de votre bonne volonté, et dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

O. Müller-Cid



W. Müller



CM 13.9.2010 / Ann. 4

Reçu le	8.9.10
No dossier	
Traitement	CM-EB-AP-JNC
Information	NGY-VCC

Jean-Pierre HUBERT &

Diny HUBERT

Chemin Taverney 14

1218 Le Gd.-Saconnex

PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL Mme JEANDET

CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DU

GD.SACONNEX Mr. COMTE

Route de Colovrex 18

1218 Le Gd. Saconnex

Madame La Présidente,

Madame E. Böhler-Goodship, Mr.J.M. Comte, conseillers administratifs,

Monsieur A. Plée, Maire,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à votre missive du 27 mai écoulé répondant à notre lettre du 7 mai 2010.

Nous avons attentivement lu votre premier paragraphe peu clair et qui ne répond pas à nos préoccupations. D'ailleurs, nous connaissons bien l'évolution du quartier « La Tour » depuis les années 60 et vos commentaires s'y référant nous laissent perplexes !

Vous indiquez que ce projet a été soutenu, dans son principe, par une importante majorité des membres de la commission route ; cette dernière a-t-elle vraiment saisi son importance et sa nécessité ? A notre connaissance un rapport de minorité a été établi, qu'en est-il ?

Pour votre gouverne, nous ne pouvons accepter vos quatre paragraphes (page 1 et 2)

Nous réitérons notre opposition à ce projet démesuré et sans priorité.

Comme indiqué dans notre dernière lettre, nous sommes à votre disposition pour vous soumettre quelques propositions.

Nous osons penser que ces quelques remarques supplémentaires pourront éclairer vos lanternes !

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre HUBERT et Diny HUBERT

-1-

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010.



Copies pour info à : Direction Régie MOSER – VERNET & CIE

Caisse de pension du CERN, Mr. ECONOMOU

**\*\*LISTE DE PERSONNES CONFIRMANT NOTRE DEMARCHE.\*\***

DORNBOS TAMMO

GODEL Georges

Therese Caligiuni-Würgler

Caligiuni Francesco

VIOLLIER Valerie

VIOLLIER Franck

Waurick Gerhard

~~Waurick Gerhard~~

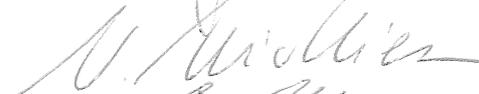
PIATZINGER Hedy

Herzig Carroll

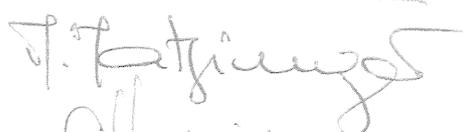


T. Caligiuni

F. Caligiuni



G. Waurick



H. Piatzinger  
C. Herzig

CT 13.9.2010

Annexe 5



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 16 juin 2010

Le Conseil d'Etat

4887-2010

Requie	17.06.10
No dossier	8.651
Traitement	DP
Intervention	EB-JMC

Ville du Grand-Saconnex  
Monsieur Jean-Marc Comte  
Maire  
Madame Elizabeth Bohler-Goodship  
Conseillère administrative  
Route de Colovrex 18  
Case postale 127  
1218 Le Grand-Saconnex

**Concerne :** résolution du Conseil municipal du 15 février 2010 concernant le chapitre III du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom)

Monsieur le Maire,  
Madame la Conseillère administrative,

Pour donner suite à votre courrier du 18 février dernier, nous vous informons que notre Conseil a examiné avec attention la résolution du Conseil municipal du 15 février 2010 relative au Programme d'accès aux soins (PASS).

Depuis lors, et comme vous le savez, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a voté le 6 mai 2010 plusieurs amendements au projet de loi 10611 modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008, accordant une indemnité (*à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, FSASD*) et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011.

Ces amendements concernent la suppression des articles concernant le PASS et ont notamment été motivés par les diverses réactions que son déploiement a suscité au niveau de certaines communes disposant d'un établissement médico-social (EMS), et des Conseils et directions de certains EMS.

Le Grand Conseil a également voté, le 6 mai 2010, la modification à la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), introduisant un comité de pilotage composé de tous les partenaires du réseau de soins, dont un magistrat représentant les communes, et chargé de l'accompagnement de la mise en œuvre du réseau de soins et, en particulier, du PASS.

Notre Conseil a également été informé de l'entretien que Mme Elizabeth Bohler-Goodship, ainsi qu'un Conseiller administratif de la Commune de Versoix, ont eu avec M. le conseiller d'Etat Pierre-François Unger au sujet du PASS et des questions posées par voie de résolution de votre Conseil municipal.

Le 18 mai 2010, M. Unger a invité les magistrats de toutes les communes pour débattre des questions posées notamment dans la résolution de votre Conseil municipal et apporter les clarifications qui s'imposaient. La présentation faite à cette occasion, ainsi que les articles concernés de la LSDom et de son règlement d'application s'agissant du PASS, ont été adressés à l'ensemble des communes.

Pour le surplus, nous précisons que le libre choix, tant du(de la) futur(e) résidant(e) que de la direction de l'établissement, a été réaffirmé à plusieurs reprises ainsi que celui du droit prioritaire pour vos citoyens(nes) de résider dans l'établissement pour personnes âgées de votre commune. Cette décision du libre choix a par ailleurs été reconfirmée dans le règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées du 16 mars 2010 (article 3, alinéa 2).

Considérant que les réponses aux diverses questions ont ainsi été traitées, nous vous informons que notre Conseil examinera, prochainement, un nouveau projet de loi relatif au financement du PASS, qui tiendra compte notamment de la convention de collaboration signée dans l'intervalle par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) concernant la mise en œuvre du PASS.

Nous espérons que ces informations seront de nature à vous convaincre du bénéfice que pourra apporter un service de coordination efficace pour le suivi des personnes dans le réseau de soins.

En vous remerciant, ainsi que votre Conseil municipal, de l'intérêt que vous portez au PASS et à son déploiement, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, à l'expression de nos sentiments distingués.

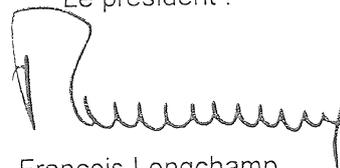
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

CM 13.09.2010  
Point 13

Les citoyens & citoyennes  
Les résidents & résidentes  
De la Ville du Grand-Saconnex  
c/o Mme Nadia Lo.Pipero Fazzani  
23, Rue Alberto-Giacometti  
1218 Grand-Saconnex

Mairie Du Grand-Saconnex  
Madame la Présidente du Conseil Municipal  
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers  
Administratifs  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
18, route de Colovrex  
1218 Grand-Saconnex

Grand-Saconnex le 20 aout 2010

**Concerne :** Carrés confessionnels au cimetière du Blanché

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous écrire ces quelques lignes en tant que citoyens et résidents de la ville du Grand-Saconnex.

La ville du Grand-Saconnex compte une population de près de 12'000 habitants, et ce avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Pommier à la fin de l'année.

Les citoyens et résidents musulmans du Grand-Saconnex sont estimés à plus 30% de la population de la Ville. Cela en fait la deuxième religion du Grand-Saconnex. Nous sommes de toutes origines mais aussi des citoyennes et citoyens Suisses ou Suisses convertis. Nous sommes nés au Grand-Saconnex, habitons cette ville, et mourrons dans notre commune.

Suite à la rénovation du cimetière du Blanché, nous aimerions disposer d'un carré confessionnel et c'est la raison de cette pétition. Cela n'implique aucun travail supplémentaire ni aucune spécificité, si ce n'est l'orientation des tombes dans la même direction, à savoir vers le sud-est.

Nous vous remercions de bien vouloir considérer notre demande avec le sérieux qui lui est dû et, en espérant son acceptation, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus respectueuses et sincères salutations.

Les citoyens et résidents de la Ville du Grand-Saconnex

PS : une copie à Mr. Plee Arthur